



**Terraillon®**  
**WELLNESS COACH**

Jusqu'à **40€**

remboursés\*  
sur l'univers connecté  
**Terraillon**



Du 13 octobre au 31 décembre 2018 inclus

Attention : l'offre est **limitée aux 1500 premières participations** (l'inscription en ligne faisant foi). Informez-vous du nombre de participations restantes en temps réel en vous rendant sur le site internet [www.terraillon-odr-connecte.fr](http://www.terraillon-odr-connecte.fr) (compteur en ligne).

*Comment bénéficier de cette offre ?*

#### **Validité de l'offre**

Cette offre est valable du **13/10/2018 au 31/12/2018 inclus** pour l'**achat simultané de 1 à 6 produits Terraillon différents** parmi les références éligibles ci-dessous :

- **40€** remboursés sur la référence **HOMNI** (EAN : 3094570140607)
- **35€** remboursés sur la référence **RESTON** (EAN : 3094570140416)
- **30€** remboursés sur la référence **TENSIOSMART** (EAN : 3094570137393)
- **20€** remboursés sur les références **R-LINK** (EAN : 3094570139373)  
et **WEB COACH FIT** (EAN : 3094570136556)
- **15€** remboursés sur la référence **NUTRITAB rouge** (EAN : 3094570144148)

**Attention : vous ne pouvez pas bénéficier plusieurs fois de l'offre de remboursement pour un même produit.**

Cette offre est valable dans les enseignes et sites internet immatriculés en France. Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas toutes les conditions de l'offre sera considéré comme non conforme.

#### **Conditions de l'offre**

- L'offre est **réservée à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine et Corse**, à l'exclusion du personnel de la société Terraillon et des sociétés organisatrices.
- L'offre est **limitée à un remboursement par produit et par foyer** (même nom, prénom et/ou même adresse, et/ou même IBAN/BIC) sur toute la durée de l'opération.



**Terraillon®**  
**WELLNESS COACH**

### **Votre dossier de remboursement**

- Rendez-vous sur le site [www.terraillon-odr-connecte.fr](http://www.terraillon-odr-connecte.fr) muni de vos preuves d'achat et de vos coordonnées bancaires en vous connectant au plus tard le 15/01/2019 minuit.
- Remplissez le formulaire d'inscription comprenant vos coordonnées postales complètes et vos coordonnées bancaires (comprenant l'IBAN et le BIC).
- Téléchargez une image/photo **complète et lisible** des éléments suivants :
  - Votre **facture d'achat** ou votre **ticket de caisse** où apparaissent et sont entourés la **date d'achat, le prix et la référence du produit Terraillon acheté. Attention, les bons de commande ne sont pas acceptés.** Vous pouvez demander une facture auprès de votre point de vente ou site Internet pour la garantie,
  - Dans le cas d'un achat en ligne : **votre bon de livraison,**
  - Le code-barre à 13 chiffres **préalablement découpé directement** sur l'emballage du produit.

**Si vous ne souhaitez/pouvez pas télécharger vos preuves d'achat,** vous pouvez renvoyer à votre charge votre récapitulatif de participation téléchargé à l'issue de votre inscription sur le site, accompagné des pièces justificatives citées ci-dessus sous enveloppe suffisamment affranchie (conservez-en une copie avant envoi) **au plus tard le 15/01/2019** (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous :

**TAKE OFF N°1561 – ODR TERRAILLON  
CS50454  
13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2**

**Réception du remboursement :** si votre dossier est conforme et respecte toutes les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire exclusivement, dans un délai de **4 à 6 semaines**. Un e-mail de réception de la demande de remboursement vous sera envoyé. Vous pourrez suivre en ligne l'état de traitement de votre demande sur le site internet de l'offre grâce à votre numéro de participation. Pour tout renseignement complémentaire : n'hésitez pas à contacter le service consommateur de l'opération par e-mail à [service.consommateur@take-off.fr](mailto:service.consommateur@take-off.fr) en précisant le numéro de l'opération (1561) dans l'objet de votre e-mail.

**Informations du consommateur et données personnelles :** toute réclamation effectuée après le 28/02/2019 ne sera plus prise en compte. Il n'est pas possible de demander plusieurs fois le montant du remboursement pour un produit identique. La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes vérifications nécessaires pour s'assurer de la conformité des dossiers. Il appartient aux participants de conserver une copie de leur dossier. Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatique par la société Take Off, responsable du traitement de cette opération, missionnée par la société Terraillon. Ce traitement est réalisé uniquement en France. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont conservées pour une durée d'un an à compter la clôture de cette opération. Elles sont exclusivement destinées à la société Terraillon dans le cadre de l'offre de remboursement et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Dans le cas où vous avez accepté de recevoir des informations commerciales de la part de la société Terraillon, ces données seront transmises à son service marketing. La société Terraillon garantit qu'elle traitera les données à caractère personnel conformément à la loi applicable, notamment en ce qui concerne la confidentialité et la sécurité desdites données. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés, vous disposez, d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la portabilité des données d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en vous adressant à l'adresse suivante : [service.consommateur@take-off.fr](mailto:service.consommateur@take-off.fr). La société Terraillon s'engage à respecter le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dès son entrée en vigueur, le 25 mai 2018.